

**Rapport de la Commission de gestion et des finances
du Conseil communal de St-Sulpice
sur les comptes 2016**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

la Commission de gestion et des finances s'est réunie pour examiner les comptes 2016, le lundi 15 mai 2017, dès 8h, à la Salle des combles de la Maison de Commune, en présence de :

- M. Alain Clerc, syndic
- Mme Sandrine Pittolaz, boursière et M. Philippe Zürcher, adjoint.
- M. Nicolas Ray, secrétaire communal remplaçant.

La Commission était composée de :

- la présidente : Roxane Berner
- membres : Markus Affolter
Hans-Jörg Hirsch
Laurent Mouvet
Robert Ryser
- rapporteurs : pour les comptes : Diane Burrus
pour la gestion : Pierre Del Boca

Les municipaux ont été entendus à tour de rôle dans l'ordre suivant :

- 8h-12h Alain Clerc, Syndic
- 12h-13h Pierre-Yves Brandt, Municipal
- 14h15-15h30 Anne Merminod, Municipale
- 15h30-16h45 Marcel Panzera, Municipal
- 16.45h-18h Jean-Pierre Jatton, Municipal

Par ailleurs, 5 membres de la Cogefi ont participé, mercredi 10 mai dans la soirée, à une séance préparatoire avec le syndic et la bourse (Mme Pittolaz et M. Zurcher) pour présenter le nouveau plan comptable de la Commune qui vient d'être mis en place. La mutation informatique s'est bien passée dans l'ensemble. C'était un gros travail pour les collaborateurs, même si on ne remarque pas beaucoup de changements apparents à la lecture des comptes. Le changement de plan comptable a été fait au 6.3.2017, tout ce qui précède a été repris et muté sur le nouveau programme. Récupération de 10 ans d'historique.

Documents à disposition :

- les comptes 2016
- le rapport de gestion 2016
- rapport de la Fiduciaire Fidinter
- comptes 2016 du chalet des Alouettes, du SDIS Chamberonne et la Concentration des eaux usées Mèbre et Sorge
- quelques documents annexes (compte de fonctionnement par nature, document sur les impôts, comparaison des charges et salaires bruts).

La commission déplore d'avoir reçu très tardivement ces pièces, ce qui lui laissait peu de temps pour les examiner à fond.

Il conviendrait l'année prochaine d'agender à l'avance les réunions de la Cogefi et la remise des documents. D'autant plus que les informations indispensables tombant en général toujours sur les mêmes semaines, il semblerait réalisable d'agender les rencontres pour le budget et pour les comptes/gestion d'année en année.

D'une manière générale, la Commission apprécie de recevoir des comptes équilibrés, avec un revenu certes inférieur à l'année précédente, mais quand même un léger bénéfice de CHF 419'246.39.

On remarque une baisse assez sensible des revenus (- 2 Mio), avec malheureusement une hausse des dépenses (+ 1 Mio).

Bien qu'étant consciente de tous les éléments aléatoires possibles qui impactent nos comptes (péréquations, successions, facture sociale, école,...), la commission a examiné assez longuement d'une part le rapport de gestion 2016 et d'autre part les comptes sur différents postes ponctuels. Elle s'est montrée attentive aux conséquences financières possibles résultant des dysfonctionnements de l'autorité municipale, rencontrés depuis la moitié de l'année 2016.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1010.3050.000 Assurance accidents et perte gain maladie

ce poste d'assurance accidents ne couvre que l'accident professionnel, car la personne en cause fait moins de 8h/ semaine. En 2015 cette personne travaillait à un tau supérieur et était couverte donc pour les accidents non professionnels également.

1100.3001.001 Salaires du personnel

suite à la création d'un service « Finances » (comptes2000) et d'un service « Technique » (comptes 4100) les salaires ont été répartis différemment dans la nouvelle présentation, nous recevons un document complet avec les différents postes (municipalité, administration, conciergeries, contrôle des habitants, voirie, devoirs surveillés, réfectoire, organiste, UAPE), qui tient aussi compte des aléas (absences maladie, remplacement, congé maternité, poste vacant), et cela donne un poste salaires global de CHF 2'304'723.-, soit une augmentation globale de CHF 80'000.- en fait.

1100.3001.002 Primes uniques

il s'agit de primes uniques et extraordinaires accordées aux employés, qui ont été déclarées à l'AVS

1120.3185.016 et 19 Honoraires

il s'agit des 2 audits, structurel et organisationnel, engendrés suite au conflit survenu entre des employés du personnel communal et le municipal Jean-Pierre Jaton. A ce jour, le montant total des coûts s'élève à CHF 72'021.- frais d'avocat compris, à savoir CHF 18'021.-

Il est à relever qu'une partie des audits devrait nous être utile pour nos travaux de réorganisation future.

1600.3658.001 Quotes-parts FERL et Lausanne-Tourisme

les montants versés sont des pourcentages fixes

1600.3658.006 Contributions promotion tourisme

= Musique à St Sulpice

1600.3817.002 Attribution à fonds de réserve affecté tourisme

fonds de réserve pour SDD(sté de développement), les bateaux, entre autres

1600.4066.000 Taxes de séjour

les taxes ont augmenté en raison d'un rattrapage. En effet, il y a eu une interruption de perception de taxes de séjour pendant un certain temps suite à un recours

1700.3653.006 Sociétés locales soutien financier

le soutien des sociétés locales s'élève à CHF 31'000.-, en plus d'un soutien en nature par la mise à disposition des infrastructures de la Commune et de droits de superficie.

En fait, il y a des avantages en argent ou en nature (terrain et entretien, salles,...). Faut-il réglementer ? De l'avis unanime, il faut garder une certaine souplesse.

1700.3653.009 Sociétés locales, contrevaieur utilisation salles gym

il s'agit d'une imputation interne

1700.3653.009 CIGM

= centre international de glace de Malley

1800 Transports publics

La Cogefi s'inquiète de l'augmentation des frais de transport publics. Quels sont les moyens de la Commune pour influencer ces dépenses qui explosent ? Même si on fait partie du Comité des TL ou MBC, on ne peut faire grand chose lors d'une votation.

Par contre, la participation aux MBC va diminuer quand ils ne seront plus que sur la Route cantonale, ce contre quoi il va falloir se battre, car cette desserte est très appréciée de nombreux Serpelious. Les négociations n'ont pas avancé dans ce domaine.

1800.3517.005 Participation aux coûts MBC

La commission est informée par Mme Pittolaz qu'il ne s'agit pas de trafic régional, mais local. Et dans le trafic local, c'est la commune concernée qui participe à 88% aux coûts non couverts. Les 12 % restants sont pris par le Canton. Donc, il n'y a pas de répercussion de coûts non couverts sur la participation des autres communes au trafic régional. On n'est pas dans le cadre des transports publics morgiens, car Cossonay n'en fait pas partie. Une partie des coûts est couverte aussi par de la publicité.

2 FINANCES2000.4362.002 Récupération frais et intérêts de retard

il s'agit d'un retour de l'ACI (récupération d'impôts impayés et de frais de poursuite)

2100.4001.000 Impôt sur le revenu

l'augmentation de l'impôt sur le revenu est plus que proportionnelle par rapport à l'augmentation de la population

2100.4002.000 Impôt sur la fortune

baisse de l'impôt sur la fortune. Les postes « impôts » sont relativement aléatoires, mais par rapport au budget on est dans l'ensemble bien dans la cible. La différence sur cet impôt sur la fortune réside dans le cas d'un seul contribuable important qui a quitté la commune.

2100.4011.000 Impôt sur le bénéfice

hausse de l'impôt sur le bénéfice : ce sont principalement des taxations de sociétés qui ont fait des promotions immobilières. Montant très exceptionnel. On peut craindre que cela baisse à l'avenir.

2200.3520.001 Supplément exercice précédent péréquation horizontale

ce supplément de péréquation comprend un montant de 2015 payé en 2016 et sous le chiffre 2200.4520.002 un supplément rétrocession de péréquation de 2014 reçu en 2015

2300.3320.000 Charges exercices antérieurs

il s'agit de la correction d'une erreur comptable en 2015, concernant les loyers du Centre 59.

2300.4390.000 Produits exercices précédents

il s'agit d'une correction d'écritures, des créanciers payés il y a 15 ans en arrière ont été repris dans la mutation (bug informatique)

3 DOMAINES ET BATIMENTS

D'une manière générale, la Cogefi répète qu'elle souhaiterait une analyse globale des bâtiments (rendements, coûts, état général,...). On apprend par le Municipal responsable des bâtiments que nous avons actuellement 24 appartements dans la commune dont les loyers ne sont pas conformes au prix du marché.

Actuellement, on n'effectue pas d'imputation comptable d'un loyer pour les bâtiments communaux utilisés par la Commune. A l'avenir, il faudra procéder à cette imputation afin de permettre une bonne gestion du patrimoine.

3500 Bâtiment des Crêtes (Centre 60)

La Commission est informée que le préavis des travaux de rénovation n'est pas encore bouclé.

3500.3011.004 traitements des concierges : la Cogefi demande un aperçu global de tous les bâtiments, comme déjà demandé précédemment, avec une analyse de tous les frais de conciergerie et d'entretien ainsi que des tâches résultant du mandat de gérance.

Cela va dans le même sens que les préoccupations du groupe de développement durable (P. 67 du rapport de gestion).

3500.4231.000 Locations : les revenus ne concernent pas une année complète (6 mois). Il n'y a que 2 étages loués et il n'y a pas d'imputation ni d'amortissement dans ce compte. On verra mieux l'année prochaine si ce bâtiment nous coûte ou nous rapporte.

3501.3040.000 Bâtiment Centre 47

les cotisations LPP ont baissé par rapport aux comptes 2015, car cela englobe des personnes qui n'atteignent pas le minimum soumis à la LPP

3512 Complexe scolaire des Pâquis

La Commission est informée que le préavis n'est pas encore bouclé à ce jour.

4 TRAVAUX4100.3528.000 : inspection du travail.

C'est Chavannes qui gère (contrôles des grues, chantiers...), par mandat intercommunal

4200.3101.000 Imprimés et fourniture de bureau

ce poste a augmenté, du fait de l'élaboration d'une brochure d'information pour les permis de construire. Le but est de donner une série d'informations à l'avance aux personnes intéressées, pour ne pas surcharger le service technique

4200.3185.011 honoraires techniques

il y a eu une forte augmentation des frais techniques, architectes et juridiques en fonction de l'augmentation des cas traités et du nombre de recours

4200.3526.003 SDOL

il est à relever que le montant global que nous versons au SDOL est très élevé.

4300.3142.000 entretien réseau routier par tiers

la baisse de ce poste s'explique par le fait qu'il y a eu moins de travaux en 2016, surtout des fissures dans le goudron des routes. En 2015, on avait créé un tronçon de trottoir vers le tennis

4300.3155.000 frais entretien véhicules

les frais de véhicules seront splittés par véhicule dès 2017

4390.3143.002 entretien et amélioration éclairage public

la différence entre le budget et les comptes s'explique par le fait que le municipal en charge avait prévu d'autres choses qui n'ont pas été réalisées. Retour à la normale.

4390.41111.000 : droit d'usage du sol

ce sont les SI qui nous remboursent ces montants., qui sont prélevés sur chaque kWh consommé. Pourrait-on utiliser partie de ce montant pour le développement durable, à côté des remplacements ordinaires des lampadaires ?

4500 et 4510 ordures ménagères et déchets

il y a 2 postes « ordures ménagères » séparés, avec des salaires différents pour faire la différence entre ce qui est privé et public

4510.3188.010 enlèvement compostables espaces publics

il y a une forte augmentation de ce poste, car on a dû faire beaucoup plus de tontes d'herbe. La sécheresse de 2015 avait fortement diminué les quantités de déchets compostables.

4600.3144.002 entretien stations de pompages

l'augmentation des frais au stations de pompage s'explique, car il y a eu des pannes et des soucis de corrosion non prévus. Un diagnostic a été fait par une entreprise bernoise. Cela va continuer à poser problème. Il faudra continuer à surveiller et contrôler les critères de conformité.

4600.3526.019 STEP Lausanne

la hausse du poste STEP est due à l'augmentation du nombre d'habitants, à laquelle s'ajoute une nouvelle taxe « micropolluants ».

4600.3526.02 : Mébre et Sorge

les frais ont baissé avec une nouvelle clé de répartition en fonction du débit et de la distance.

4600.4342.003 Taxes épuration des eaux

la taxe épuration a continué à nous rapporter davantage. Compte tenu de nos réserves, faut-il songer à baisser la taxe ? Pour l'instant, on maintient tel quel, car d'une part on s'attend à une participation élevée à la future nouvelle STEP de Lausanne et d'autre part ce serait plus simple à faire dès 2018-19, quand la Commune aura un accès direct aux données utiles du Registre foncier.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5100.3011.005 Traitements des devoirs surveillés

l'augmentation du poste est due à une forte augmentation du nombre d'élèves, impossible à prévoir dans le budget

5130.3123.00 Electricité

à mettre en relation avec le compte 3512, complexe des Pâquis : dans les deux il y a des frais d'électricité, mais ici il s'agit des frais de l'appartement du concierge, car il paie un loyer tout compris.

L'augmentation par rapport à 2015 est due au fait que l'appartement n'était occupé qu'une moitié d'année en 2015.

5130.4272.010 Locations et recettes diverses

c'est une imputation pour la salle de gymnastique. L'entier des charges est compris dans le collège.

5700.4522.000 Alouettes

les coûts ont baissé. La rénovation des chambres à coucher a coûté moins cher que prévu et une partie de l'exploitation a aussi pu baisser avec l'emploi de civilistes (moins cher !). Il y a eu un remboursement de salaire du cuisinier qui a été malade, et le canton a remboursé le coût des employés Jeunesse et Sport.

5700.3662.005 Participation course école et camps

la participation aux camps a augmenté, car les grands (7-8) vont ailleurs qu'aux Alouettes . Auparavant ils n'allaient pas tous en camp et c'était facturé dans un autre compte.

5800.3012.014 Traitement organiste

on relève le montant élevé que cela représente

5800.3123.000 : Electricité

les frais d'électricité du temple sont élevés surtout à cause du chauffage au sol.

5800.3186.001 Assurance RC et casco

les frais sont plus élevés, car on a amélioré la couverture d'assurance

6 POLICE

Une remarque générale sur les revenus de ce compte est soulevée (amendes...). En fait, tous les revenus sont encaissés par Polouest, et non par notre Commune. La question se pose pour le parking souterrain et le produit des horodateurs.

Polouest assume tous les frais des horodateurs et encaisse les recettes.

6100.3080.000 Police privée

la police privée va augmenter à CHF 36'000.- par changement de mandat (Protectas à la place de Juggers) pour une prestation supérieure à celle qui était fournie précédemment et plus en adéquation avec les besoins

6500.3521.001 : SDIS Chamberonne

on a diminué les coûts prévus durablement par rapport au budget, mais les coûts réels ont augmenté, car il y a eu plus d'interventions

7 AFFAIRES SOCIALES

D'une manière générale, on relève la très forte augmentation de la facture sociale. Il s'agit de la péréquation verticale.

Pour information, les 2 péréquations totalisent 55 % de notre budget !

7110.3011.08 Traitement direction UAPE et personnel

pour le traitement du personnel de l'UAPE, cela correspond à davantage que les EPT en cause. Il y a une répartition de salaires de l'administration générale qui sont compris.

BILAN

Pour les « bâtiments et constructions à amortir », il s'agit des Crêtes et du solde du Collège des Pâquis.

Quant au poste « mobilier » : il reste un petit montant provenant du stand de tir (chf 5'450.-)

FONDS DE RESERVE :

-Pourquoi un fonds de réserve citernes ?

Selon Mme Pittolaz, ce fonds a été créé en 1999. Il n'y a pas d'obligation légale. Mais aucune explication relative à la constitution de ce fonds n'a été trouvée dans les pv de la Municipalité. S'agissant d'un fonds affecté, sa dissolution devrait faire l'objet d'une demande à l'Etat de Vaud .

-Pourquoi un fonds Valorsa ? Il s'agit de la part du capital-actions de Valorsa SA non libérée. Cela fait suite au préavis 09/95.

A noter : avoir une liste des fonds et de leurs buts pourrait être utile à la Cogefi dans le futur.

RAPPORT FIDINTER

La Commission prend acte du rapport des réviseurs. Elle discute du bien-fondé d'avoir un tournus au niveau des sociétés de révision et des critères de contrôle en vigueur (succinct-restreint-ordinaire).

Il apparaît que pour une commune comme la nôtre, avec un compte de fonctionnement de plus 25 M, le Canton impose un expert-réviseur agréé et un tournus au plus tard tous les 7 ans .

CONCLUSIONS

La Commission remercie les membres de la Municipalité, la boursière, dont c'est le dernier exercice après 10 ans dans notre Commune, et son adjoint, et le secrétaire communal remplaçant, de toutes les explications reçues.

Elle prend acte du résultat positif de l'exercice 2016 (CHF 419'000.-), qui va alimenter le fonds de réserve pour les bâtiments communaux et scolaires.

Elle rappelle que la gestion des charges maîtrisables de la commune doit aller dans le sens du meilleur service possible à la population.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion et des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

après avoir pris connaissance

- des comptes communaux 2016, ainsi que de ceux des Ententes intercommunales,
- du rapport de la Commission de gestion et des finances sur l'examen des comptes 2016

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016, ainsi que le bilan tels que présentés
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

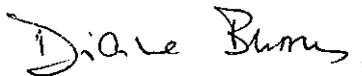
Ainsi fait à St-Sulpice, le 31 mai 2017

La Présidente



Roxane Berner

Le Rapporteur



Diane Burrus